



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Charte du respect des valeurs de la République

Préambule

Collectivité territoriale de la République, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur respecte les valeurs républicaines dont les principes sont fixés par la Constitution du 4 Octobre 1958 et les textes auxquels elle se réfère : **« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».**

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, elle veille au respect des principes républicains, notamment dans son soutien à votre institution, association ou entreprise.

En conséquence, si vous souhaitez solliciter le concours de la collectivité régionale, cette charte vous rappelle les principes auxquels votre association doit souscrire pour que votre demande soit instruite et reçue. Ces principes sont :

- l'égalité entre les hommes et les femmes,
- le principe de neutralité des agents et des bâtiments publics ou de ceux qui consacrent à une mission plus précises,
- l'égalité de tous devant la loi.

En signant cette charte, votre association, institution ou entreprise s'engage aussi à respecter les principes républicains dans le cadre de l'exécution du projet pour lequel elle sollicite le concours de la collectivité régionale et de respecter les obligations et engagements permettant de garantir ces principes.

Engagements de l'association

A ce titre, nous nous engageons à :

- faire connaître et afficher dans les locaux de notre association le préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen,
- imposer un traitement égalitaire entre tous les individus sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, de croyance ou absence de croyance et refuser toute pratique discriminante dans notre fonctionnement et dans nos activités,
- proscrire sous réserve toute forme de violence au sein de notre structure et dans la société,
- garantir à nos membres et à nos bénéficiaires d'exercer leur libre arbitre, de valoriser l'éducation et le savoir et de faire l'apprentissage de la citoyenneté.

Nous attestons avoir pris pleinement connaissance de ces engagements. Nous nous engageons à informer la Région de tout manquement à ces principes dans le cadre de la réalisation de notre projet.

Le 19 novembre 2020 à Nice

Lu et approuvée, bon pour engagement,

Nom et prénom du représentant légal Christophe BENDAYAN

de l'association / institution GLOBAL RH CONSULTING

Signature

